Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 056-215600784-20260328-DEL_2026_35-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Six, le 28 Mars à 10 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué par Monsieur Joël DANIEL, Maire sortant, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Régis KERDELHUÉ, Maire.

Étaient également présents :
Annie RAMIREZ, Robert HENAULT, Marie-Claire DECROIX, François VERGNON, Céline BOSSEUR DIT TOBY, Louis MEDICA, Nathalie LE FOLL, Alexandre SAHAL, Anne-Laure MORGON, Walter PAULMIER, Emmanuelle CHIFFOLEAU, Judickael PINARD, Françoise GILVESTRE, Gérald TOUCOURT, Delphine BRIAND, Clément MACHETEL, Dominique LOUIS, Sandrine TURLURE, Christian FAUCHEUR, Cécile BERGER, Jean-René LE PIQUET, Capucine FALOURD, Franck LÉNA, Catherine CORFMAT, Bernard BASTIER, Véronique COLIN, Loïc BARDIN, Virginie HEUSSNER, Solen LE GAL, Patrice JACQUEMINOT, Laëtitia MÉLOIS

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :
Fabienne RICHAUD a donné procuration à Annie RAMIREZ

Secrétaire : Mme Capucine FALOURD

Date de la convocation	24 Mars 2026
Date de l'affichage	24 Mars 2026
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	32
Nombre de votants	33

2026_35 Création des postes d'adjoints
Rapporteur : Régis KERDELHUÉ

Le maire invite les conseillers à s'exprimer sur le nombre d'adjoints à élire et explique que les projets à venir et la gestion des affaires courantes requièrent un investissement important.

Conformément à l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints au Maire appelés à siéger, sans que celui-ci ne puisse excéder 30% de l'effectif légal de l'assemblée.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 9 adjoints.

Il est néanmoins proposé de créer 7 postes d'adjoints.

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 056-215600784-20260328-DEL_2026_35-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE la création de 7 postes d'adjoints au maire.

Adopté à 24 Pour et 9 Abstentions (Franck LÉNA, Catherine CORFMAT, Bernard BASTIER, Véronique COLIN, Loïc BARDIN, Virginie HEUSSNER, Solen LE GAL, Patrice JACQUEMINOT, Laëtitia MÉLOIS).

Pour extrait conforme,
Guidel, le 30 Mars 2026
Le Maire,
Régis KERDELHUÉ

MAIRIE DE GUIDEL
MORBIHAN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.